

Compte-rendu du Collège Microstructures du mardi 21 novembre 2023

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Philippe GERGELY (PHG)

PRACTICWAY

Membres de l'UPDS :

Pierre Yves KLEIN

ESTRALAB

Tanguy LATRON

MONTACHET

Marie DUCLOS

UPDS

1. Adoption du CR du collège microstructures du 19 septembre 2023

Le compte rendu de la réunion du 19 septembre 2023 est approuvé

2. Dans quel objectif les microstructures souhaitent-elles être certifiées ?

cf diaporama en annexe

3. Analyse SWOT de la certification des microstructures

cf diaporama en annexe

4. Quelles modifications apporter à la série de normes NF X31-620 pour que les microstructures puissent accéder à la certification ?

cf diaporama en annexe

Série de normes NF X31-620

Si la certification pour le domaine A ou B semble impossible sans une refonte des parties 1, 2 et 3, des portes sont ouvertes pour certaines prestations élémentaires (XPER, AMO études, AMO travaux et CONT) : Les Microstructures sont aujourd'hui intéressées uniquement par les prestations XPER, AMO études et AMO travaux car ne réalisent pas de prestations CONT. En conséquence, elles estiment qu'elles n'ont pas besoin d'acquérir l'ensemble du matériel spécifié dans les engagements.

Action à mener : En excluant la mission CONT, les Microstructures espèrent que l'UPDS pourrait négocier avec le MTECT pour les certifier sur les trois autres prestations et réduire la liste des équipements obligatoires.

Certification pour les domaines A et B : Les Microstructures constatent qu'il existe des obstacles à l'obtention de la certification pour ces deux domaines, soit en raison d'un effectif insuffisant, notamment dans le cas des microstructures unipersonnelles, soit parce qu'elles ne sont intéressées que par certaines prestations spécifiques. Face à cette situation, elles considèrent qu'une option pourrait être de se regrouper sous une forme à préciser pour répondre à toutes les exigences requises par la certification. Cependant, la problématique qui se pose concerne les aspects de responsabilité, notamment en termes d'assurances et d'engagement de responsabilité vis-à-vis des rapports et essais réalisés par les autres entreprises du groupement.

Action à mener : Le collège Microstructures doit clarifier ces points pour s'assurer une compréhension claire des responsabilités impliquées en cas de regroupement et quelle forme de groupement serait le plus adapté.

Référentiel LNE SSP

Prestation B112 et B120 : La prestation B112 peut être sous-traitée uniquement à des entreprises certifiées LNE SSP ou équivalent. Cependant, les Microstructures ne possèdent pas cette certification, et le processus pour obtenir l'équivalence nécessite un dossier distinct pour chaque prestation, entraînant des coûts de 500€ par prestation alors qu'il s'agit d'un dossier générique qui reste identique quelle que soit la spécificité des prestations. De surcroît, c'est le donneur d'ordre qui doit initier la demande d'équivalence pour le sous-traitant, rendant la procédure particulièrement complexe. Les microstructures ne souhaitent pas, à ce stade, avoir la possibilité de certification pour la prestation B120.

Action à mener : Afin de simplifier cette démarche, les Microstructures souhaiteraient que le dossier pour obtenir l'équivalence soit à renouveler annuellement, voire tous les trois ans, et qu'il soit de la responsabilité de la microstructure sous-traitante de faire la demande et de compléter le dossier.

5. Prochaine réunion

Le jeudi 21 décembre 2023 à 10h en visio.